

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [4]

Artikel: Pourquoi les femmes dont le mari travaille dans le ménage ne bénéficiaient-elles pas d'allocations pour enfants ?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275948>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES

de
l'ASF79^e assemblée des délégués

Berne, le 26 avril 1980
Hôtel Bellevue, Kochergasse 5

Programme

10h.15 ASSEMBLÉE DES DÉLEGUÉES

1. Ouverture de la séance par la présidente, Mme E. Vogelbacher
2. Désignation des scrutatrices
3. Procès-verbal de la 78^e assemblée des déléguées
4. Acceptation de nouveaux membres (*)
5. Honneurs aux associations affiliées à l'ASF depuis plus de quarante ans
6. Rapport annuel, complété oralement par la présidente
7. Comptes 1979 — Rapport des réviseurs — décharge
8. Budget 1980
9. Rapports des présidentes de commissions
10. Divers

(*) *Ont demandé leur admission catégorie A, le centre de liaison des Associations féminines et mixtes fribourgeoises, AUF, Assoc. suisse des femmes célibataires, catégorie B, Femmes radicales de Schaffhouse, Femmes radicales de Zollikofen.*

12h.30 Déjeuner

14h. RENCONTRE ET DISCUSSION avec des femmes parlementaires fédérales

16h. Clôture.

Pourquoi les femmes dont le mari travaille dans le ménage ne bénéficieraient-elles pas d'allocations pour enfants ?

Le Comité de l'ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES (ASF) a pris connaissance avec étonnement qu'à l'encontre de la résolution des représentants des services du personnel de la Confédération de l'année 1978, l'Office fédéral du personnel a refusé le droit à des allocations pour enfants à deux femmes fonctionnaires de la Confédération dont les maris travaillent entièrement ou partiellement dans le ménage. L'Office fédéral du personnel s'est basé, pour ce refus, sur la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires de 1927 et les ordonnances y relatives, selon lesquelles une « femme fonctionnaire mariée n'a droit à des allocations pour enfants que si le père, en raison de conditions particulières, ne pourvoit pas à l'entretien de l'enfant ». Cette décision est en flagrante contradiction avec le principe de l'égalité de l'homme et de la femme et de la Convention N° 100 (égalité de salaire entre homme et femme pour un travail égal) ; elle représente, du point de vue de l'ASF, à proprement parler un « pas en arrière ». La distribution rigoureuse des rôles entre les conjoints, à laquelle la décision se réfère, est effectivement déjà supprimée en de nombreux cas et doit également disparaître du nouveau droit matrimonial.

Le problème du paiement d'allocations pour enfants aux conjoints se pose d'ailleurs également dans les différentes lois cantonales sur les allocations familiales. Il paraît important à l'ASF que la Confédération et les cantons prennent en considération le changement intervenu dans la « répartition des rôles » des personnes des deux sexes et en tiennent dûment compte lors de changements et d'interprétations de lois y relatives.

Au sein des commissions

La Commission sociale s'est réunie à Berne le 20 février. Thème de la discussion : une brochure éditée par l'Alliance qui s'adresserait aux parents d'adolescents, pour les prévenir et les conseiller contre le danger de la drogue. Un premier texte est en discussion et sera prochainement traduit et imprimé.

La Commission « media » s'est réunie le 29 février à Berne. Sous la présidence de Mme Gaschen, cette nouvelle commission qui remplace l'ancienne Commission « Information » — s'est préoccupée des sujets suivants :

- Les TV-spots et leur niveau de plus en plus en bas, plus particulièrement en ce qui concerne l'image des femmes. Un projet de résolution à ce sujet va être mis au point.
- Dans les commissions officielles qui ont leur mot à dire à la direction de la TV suisse alémanique, romande et suisse italienne, l'Alliance est tristement sous-représentée. Nous allons tenter de présenter des candidates.

B. v.d. Weid

Copenhague : notre délégation sera présidée par une femme

Dans l'éditorial du numéro d'avril dernier, Bernadette von der Weid demandait que la délégation suisse pour Copenhague soit présidée par une femme. « *Quelle conseillère nationale posera la question ?* » lançait-elle hardiment.

A la session de mai, Gertrude Girard-Montet déposait une interpellation signée de toutes les conseillères nationales. Aujourd'hui, « *Mme Girard-Montet est satisfaite* » comme titrait les journaux dernièrement, et nous aussi, car la nouvelle est tombée : c'est Madame Francesca Pommetta, ambassadrice, qui dirigera vraisemblablement la délégation suisse à la Conférence mondiale de la décennie des Nations Unies pour la femme, qui aura lieu du 14 au 30 juillet prochain à Copenhague.

Eh bien ! Maintenant, j'ai envie d'y aller ! S. Chapuis

Voyage à Copenhague

FS organise à l'occasion de la Conférence mondiale de la décennie de la Femme un séjour, du 13 au 24 juillet, à Copenhague (première partie réservée aux ONG — le Forum). Le prix, de Fr. 1100.—, comprend le vol GENÈVE-COPENHAGUE-GENÈVE, 11 nuits dans un hôtel standard (ch. à 2 lits ; suppl. pour ch. à 1 lit Fr. 150.—). Renseignements et inscriptions : Femmes Suisses, Claudine Rizoz, CP 189, 1211 Genève 8, tél. 29 19 04.